

## Une vraie avancée pour les candidats propriétaires



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

**J'**ai souvent pointé du doigt les moyens insuffisants mis en œuvre par l'Institution des courses et France Galop en particulier pour ne pas souligner aujourd'hui une évolution sensible des conditions d'accueil des nouveaux propriétaires, contraints jusqu'à présent à commencer leur parcours initiatique par un rendez-vous inquisiteur auprès des services de police ! Un accueil que j'ai dénoncé maintes fois au cours des dernières mandatures, dans diverses interventions comme dans les *Grain de Sel*.

Dans une communication très précise que nous a adressé le directeur général de France Galop, Olivier Delloye, des mesures d'amélioration concrètes des procédures sont désormais en place et nous devons nous en féliciter.

### La fin d'un régime inquisiteur

Jusqu'à présent, pour obtenir l'agrément de France Galop en qualité de propriétaire ou

### Vendredi 22 juin 2018- N°218

d'associé, il fallait commencer par prendre un rendez-vous auprès des services de police. Que l'administration veille sur notre activité, qui, par nature, brasse de l'argent et parfois des sommes importantes n'a rien de choquant. Au contraire. Mais que le parcours « client » impose à ceux qui veulent rejoindre notre passion de passer d'abord par une telle inquisition présentait un caractère désagréable et souvent même dissuasif.

Dans le même esprit, nous avons voté, lors du Comité de France Galop du mois d'Avril, une modification de la procédure d'agrément qui contraignait les candidats propriétaires à déclarer des revenus minimum aux Commissaires de France Galop. Cette notion de minima n'existe plus, ce qui n'interdira pas aux Commissaires, et c'est légitime, de s'assurer que quelqu'un qui souhaite avoir des chevaux de courses présente des garanties satisfaisantes.

### Une procédure plus rapide

Un inconvénient important des procédures aujourd'hui modifiées résidait dans les délais de traitement des dossiers. Entre le dépôt de la demande d'agrément à France Galop et la réponse de l'Administration, il pouvait parfois s'écouler plusieurs mois. Ces délais étaient plus courts à Paris compte tenu de l'existence sur place d'un service de la Police des Courses et Jeux mais moins précis en province, à la diligence des services locaux. On imagine la déception d'un futur propriétaire enthousiaste

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr) • [www.lespp.fr](http://www.lespp.fr)

à l'idée de voir ses couleurs et contraint soit de retarder ses investissements (voire d'y renoncer !) soit d'avoir recours à un prête-nom en attendant... en contravention avec le code des Courses.

Outre le fait que les rendez-vous avec les représentants du Ministère de l'Intérieur ne sont plus imposés, France Galop a mis en place depuis la fin de l'année dernière une plateforme informatique permettant d'échanger avec les autorités de tutelles les informations de manière dématérialisée. Les chiffres communiqués par France Galop témoignent à cet égard d'un réel progrès puisqu'avant cette réforme le temps moyen de réponse de la Police était de 41 jours. Le temps moyen est actuellement de 13 jours et devrait s'améliorer notablement puisqu'au cours de ce dernier trimestre une quinzaine de dossiers ont été bouclés en 2 jours.

Les éleveurs, également sujets aussi à un agrément s'ils veulent bénéficier des primes, avec une procédure plus légère, sont eux aussi, et fort heureusement, bénéficiaires de ces améliorations, le dossier étant dans de nombreux cas traité dorénavant dans la journée.

Avec ces améliorations, les différentes demandes d'agrément peuvent désormais faire l'objet d'un traitement plus rapide par le service des licences de France Galop en une à cinq semaines ce qui constitue un délai acceptable.

## D'autres étapes

Sans nier l'importance de ces avancées à mettre au crédit de l'obstination du Galop à réclamer ces améliorations, il reste beaucoup d'efforts à faire pour rendre le parcours du nouveau propriétaire plus accueillant. Les services de France Galop sont présents au quotidien pour piloter les nouveaux entrants et les recevoir. Mais tous ne sont pas à Paris et les structures régionales ne sont pas toutes équipées pour recevoir ceux qui sont à la recherche d'une assistance. Ils se tournent parfois vers nos associations et c'est en effet notre rôle que de faciliter les choses.

Compte tenu des récentes déclarations du Ministre des Finances Bruno Lemaire, on peut craindre que les progrès attendus sur la TVA soient remis à une date...très ultérieure. Je considère qu'aujourd'hui, notre Institution répond de manière incomplète aux justes interrogations fiscales des nouveaux propriétaires ou de ceux qui souhaitent changer de statut, les renvoyant vers des experts appointés. Sans doute pourrions-nous travailler ensemble pour améliorer cet aspect de l'assistance que nous devons apporter.

Déclencher de nouvelles vocations de propriétaires est une mission essentielle non seulement de France Galop, mais aussi des entraîneurs, des courtiers et de nos associations. Je reste vigilant, mais je suis heureux de saluer aujourd'hui ce progrès que nous appelions avec vigueur et constance de nos vœux.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr).*